

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Me TONSON, St Chély d'Apcher, 3E14061, AD Lozère, du 14/09/1666 au 27/11/1667, relevé de M. Claude Guerrier

Le registre débute par un répertoire des actes

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3181	1667/06/11	Prixfait	Blavignac St Chély d'Apcher	ALANCHE Pierre PELISSIER Jean	Pierre ALANCHE de Rouveyret baille à prixfait à Jean PELISSIER de Sarroulhet la construction d'une muraille en pierres sèches pour clore un sien champ pour 32l.10s., sachant que le dit PELISSIER fournira les pierres.	
3039	1666/10/29	Obl	Albaret Ste Marie	ALBARET Jacques BERGOUNHOX Pierre, maçon	Jacques ALBARET confesse devoir à Pierre BERGOUNHOX 45 cestiers	
3077	1667/01/01	T	St Chély d'Apcher (Espouzoles)	ALBUISSON Catherine	institue sa sépulture en l'église paroissiale de St Chély d'Apcher, tombeau de son + Père. Lègue à Jeanne ALBUISSON sa petite nièce et filleule, fille de + André ALBUISSON, 30l.; à Catherine ALBUISSON sœur de la susdite, son autre nièce 15l.; institue Benoît ALBUISSON son cousin germain d'Espouzoles son H.U.	la testatrice fille de + Pierre
3072	1666/12/22	Obl	Termes	APCHER (d') François, écuyer GRAS (de) Bernard	noble François d'APCHER, seigneur du Chaila confesse devoir à noble Bernard de GRAS seigneur de Lignhac, conseiller du Roy, 690l. Pour vrai et réel prêt de ce jour.	signé d'APCHER, de GRAS
3232	1667/08/24	Don.	Blavignac (Rouveyret)	ASTRUC Jeanne	Jeanne ASTRUC vve de Jean BOYER, considérant les bons et agréables services reçus d'Hélix BOYER sa fille à marier, lui fait donation de tous ses biens et droits ainsi que des 15 l. de son gain de survie. La donation faite sous la condition que sa fille la nourrisse et l'entretienne à son train ordinaire sa vie durant, la serve en cas de maladie et lui rende les honneurs funèbres.	mention de Louis BOYER fils aîné de la dute ASTRUC et de Jean BOYER son autre fils marié en Languedoc.
3212	1667/07/10	CM	St Chély d'Apcher	ATGIER Jean ALBUISSON Anne	Jean ATGIER fils de + Antoine et de + Antoinette TEYSSÉDRE, assisté d'autre Jean ATGIER son frère, de Vidal et Jean TEYSSÉDRE et d'Etienne ATGIER ses oncles, d'une part et Anne ALBUISSON fille de + Jean ALBUISSON et de + Jeanne ALBUISSON d'Espouzolles d'autre. La dite Anne ALBUISSON s'est constituée dot de tous ses biens. Le dit Jean ATGIER frère du futur subroge son dit frère pour tous les biens et droits des succession de leur père et mère et de + François ATGIER leur frère, la dite subrogation faite pour 50l.	présence de Vidal ALBUISSON oncle maternel de la future.
3243	1667/09/19	Q	St Chély d'Apcher	ATGIER Jean ALBUISSON Benoît	Jean ATGIER, mari d'Anne ALBUISSON confesse avoir reçu de Benoît ALBUISSON son beau-frère d'Espouzolles 18l.10s. en déduction du contrat passé entre les dits frère et sœur ALBUISSON par Me ALBET	cf : 3258
3258	1667/10/09	Q	St Chély d'Apcher	ATGIER Jean ALBUISSON Benoît	Jean ATGIER mari d'Anne ALBUISSON confesse avoir reçu de Benoît ALBUISSON son beau-frère d'Espouzolles 26l.6s.6d. en déduction du contrat d'accord entre les dits ALBUISSON frère et sœur par Me ALBET	cf : 3243
3192	1667/06/20	Acc.	Rimeze Fontans	BASSET Guillaume et NEGRON Isabeau NEGRON Antoinette	Pour mettre fin au procès existant entre Guillaume BASSET et Isabeau NEGRON mariés de la Chalmette d'une part et Antoinette NEGRON de Chabannes, vve d'Etienne MOURET leur belle-sœur et sœur au sujet des successions de + Raymond NEGRON leur père dont la dite Antoinette est héritière et de + Jeanne MOURET décédée ab intestat. La dite Antoinette s'engage à payer durant 3 années 100l/an aux dits Guillaume BASSET et Isabeau NEGRON. La dite somme sera employée au règlement des dettes du dit BASSET en raison des biens donnés par Jeanne GRIMAL et + Barthélémy BASSET ses mère et père.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3229	1667/08/21	accord	Blagnac Albaret Ste Marie	BASSET Jean VALMALLE Antoine	accord de permutation de terres entre Jean BASSET de la Vayssère et Antoine VALMALLE d'Arfeuille.	
3160	1667/05/16	Obl.	Grandvals Albaret le Comtal	BATIFOL Guillaume et Antoine CHALVET Pierre	Guillaume et Antoine BATIFOL de Bonnechare confessent devoir à Pierre CHALVET d'Andes 35l. pour solde d'une obligation de plus grande valeur.	
3159	1667/05/16	Obl.	Grandvals Albaret le Comtal	BATIFOL Guillaume et Antoine CHAUDESAIGUES Pierre	Guillaume et Antoine BATIFOL de Bonnechare confessent devoir à Pierre CHAUDESAIGUES d'Andes 82l. pour vente de moutons	
3018	1666/09/19	Acc	St Chély d'Apcher	BERC Jean, cordonnier RAOUL Jacques	Il y a procès pendant entre Me Jean BERC en son nom et celui de Jeanne ROUSSET sa femme et Me Jacques RAOUL en son nom et celui d'Anne SAVY sa femme, concernant le gain de survie qui fut accordé par + Pierre CHALVET à + Catherine BOULET sa femme, ayeul et ayeule de toutes les parties, en son C.M. du 21/06/1595 par Me BARTHELEMY. Les dits RAOUL et SAVY sont donataires de la dite + BOULET et Jeanne ROUSSET a succédé à + Marguerite CHALVET sa mère vve de + Antoine ROUSSET. Pour mettre fin au procès Me Jacques RAOUL s'engage à Payer 22l. à Me Jean BERC.	signé : J. ROUL, J.BERC
3048	1666/11/25	T	Termes (Vigours)	BESSEYRE Isabeau	lègue à Françoise VEDRINE sa fille 200l.; à Pierre et Jean VEDRINE ses fils, à chacun 30l.; institue Pierre VEDRINE son mari son H.U. sous réerve de rendre l'entière hérédité à l'un de ses enfants.	
3034	1666/10/22	Acc	St Chély d'Apcher Brioude (43)	BIGOT Béatrice PHILIP Michel, marchand	Béatrice BIGOT vve de Me Poncet FOURNIER vivant marchand et Me Michel PHILIP se départissent du contrat de vente passé entre-eux du 06/08/1665 devant Me CONSTANT (le Malzieu)	
3038	1666/10/26	Q	St Chély d'Apcher la Fage St Julien	BIGOT Béatrice GERBAL Jean	Béatrice BIGOT vve et héritière de Me Poncet FOURNIER marchand confesse avoir reçu de Jean GERBAL de Poulges 50l. en déduction des 150l. dues au + Me FOURNIER. Obligation cédée par Etienne VANEL fils à + Jean de Bacon l'Eglise par acte du 05/10/1661 par + Me CAZALEDES. La dite somme provenant de la dot constituée à Jeanne SALOMON femme du dit Etienne VANEL en son CM du 22/04/1654 par + Me CAZALEDES	
3191	1667/06/19	Arr.	St Chély d'Apcher Termes	BIGOT Béatrice DURANT Jean	Béatrice BIGOT vve et héritière de Me Poncet FOURNIER arrente à Jean DURANT Vieux de Chabanette un pré et un champ, pour 6 années moyennant 6l.10s./an.	
3268	1667/10/16	Q	St Chély d'Apcher	BIGOT Béatrice RUAT Pierre	Béatrice BIGOT vve de Me Poncet FOURNIER vivant marchand déclare que tout ce que Pierre RUAT dit Raspachon doit est 60l. pour laquelle est hypothéqué un champ selon contrat reçu par Me HERMET.	
3305	1667/11/20	Q	Albaret Ste Marie Les Bessons	BIRON Jacques SAVY Jean	Jacques BIRON de la Garde confesse avoir reçu de Jean SAVY 50l. Suite au contrat d'accord du 10/10/1667	signé BIRON
3023	1666/09/27	T	Les Bessons (le Cros)	BLANC Etienne, marchand	institue sa sépulture en l'église paroissiale de St Chély d'Apcher. Lègue à Jeanne, Françoise et Anne BLANC ses filles,, à chacune 600l.; à Barthélémy et Jacques BLANC ses fils, à chacun 450l.; institue demoiselle Françoise RUAT sa semme son H.U. sous condition de rendre l'entière hérédité à André BLANC son fils aîné lorsque celui-ci aura 25 ans ou se marie, en compensation de quoi son fils aîné versera à sa mère une pension annuelle..	suite au T., le testateur reconnaît devoir à Jacques NOZEYRETTE du dit lieu, 3 cestiers de blé.
3027	1666/09/27	Cod	Les Bessons (le Cros)	BLANC Etienne, marchand	le dit Me Etienne BLANC précise que si sa femme se trouve enceinte, il lègue au posthume même somme que ce qu'il a légué à ses filles ou à ses fils selon son sexe.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3215	1667/07/10	Acc.	Les Bessons St Chély d'Apcher	BLANC Etienne, marchand MICHEL (de) Jean	Etienne BLANC du Cros devait à Me Gabriel de JOFFREAU Sieur de Costeferade, conseiller du Roi en la Cour des aides de Guyenne à Cahors 440l. plus 53l. 2s. 6d. suite à décret du 12/06/1662, Le dit Gabriel de JOFFREAU ayant cédé ses droits à Me Jean de Michel Sieur Duroc et le dit Sieur Duroc étant sur le point d'assigner le dit Etienne BLANC devant les juges un accord est trouvé, le dit Sieur BLANC reconnaît la cession des droits faites et confesse devoir au Sieur Duroc 493l. 2s. 6d. somme qu'il promet de payer d'ici 9 ans	signé : DUROC, BLANC
3107	1667/02/24	titre clérical	Les Bessons St Chély d'Apcher	BLANC Etienne, marchand RUAT Jacques, docteur en droit	Me Etienne BLANC de St Chély demeurant en sa métairie del Cros des Bessons sachant que Me Jacques RUAT son beau-frère a décidé de se faire prêtre et considérant avoir reçu de lui de bons et agréables services, lui constitue à titre clérical une pension annuelle de 100l. payable à la St Michel.	signé : BLANC, RUAT
3122	1667/04/11	Obl.	St Chély d'Apcher	BOIGES Astorg et Jean CHARREYRE Antoine	Astorg et Jean BOIGES, père et fils, confessent devoir à Antoine CHARREYRE de Brassac, 30l. pour vrai et réel prêt de ce jour	signé Jean BUGES (probablement pour BOIGES)
3160	1667/05/16	Arr.	St Chély d'Apcher	BOIGES Jean MATHIEU Mathieu, PAGES Anne, SAVY Jeab	Jean BOIGES ayant pouvoir et charge de l'hôpital arrente pour 2 années à Mathieu MATHIEU, Anne PAGES vve de Jean BOUCHARD et à Jean SAVY moyennant 8l. 10s. chacun.	signé BOIGES
3240	1667/09/16	Obl.	Termes St Chély d'Apcher	BOISSONNADE Jean, maréchal COULOMB Jean, prêtre	Jean BOISSONNADE de la Croze confesse devoir à Me Jean COULOMB 96l. pour vrai et réel prêt de ce jour.	signé COULOMB
3272	1667/10/23	CM	La Fage St Julien (la Fouillarde)	BONNAFE Antoine JULIEN Jeanne	Antoine BONNAFE dit Thoinet, second du nom, fils d'Antoine dit Tourandou et de + Guillaumette BONNAFE d'une part et Jeanne JULIEN fille de + Jean et de cécile GACHON assistée de sa mère et de Me Guillaume BOUCHARD marchand de St Chély et de Piere GACHON du Puech ses oncles, d'autre. La dite Cécile GACHON ayant été instituée H.U. du + Jean JULIEN par son T. du 10/04/1660 par Me BRUGEIRON rend l'hérédité à la dite Jeanne JULIEN sa fille aînée future épouse et lui donne de plus 100l., les futurs époux promettant de nourrir et entretenir la dite Cécile GACHON et de lui accorder une pension annuelle.	signé : BONNEFOY, BOUCHARD
3168	1667/05/20	Obl.	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	BONNAFE Guillaume et André HERMET Guillaume, notaire	Guillaume et André BONNAFE dit Citron, frères du Puech del Mont confesse devoir à Me Guillaume HERMET 300l. pour vrai et réel prêt fait ce jour.	signé HERMET
3130	1667/04/26	Q	St Chély d'Apcher Les Bessons	BONNAFE Jean VAYLET Antoine	Jean BONNAFE mari de Jeanne VAYLET confesse avoir reçu d'Antoine VAYLET son beau-père de Beyres 50l. En déduction de la dot constituée à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire	cf : 738
3105	1667/02/16	Obl.	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	BONNAFE Pierre BOYER Antoine, tisserand	Pierre BONNAFE Vieux du Chambon confesse devoir à Antoine BOYER Vieux 64l. 10s pour vrai et réel prêt de ce jour.	
3164	1667/05/19	V	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	BONNAFE Pierre PORTEFAIX Philippe, cordonnier	Pierre BONNAFE vend à Philippe PORTEFAIX un champ de 6 cartonnées de terre plus un petit champ de 2 cartonnées pour 45l., laquelle somme sera payée par même somme qui lui est due par contrat du 07/04/1663	signé PORTEFAIX
3095	1667/02/04	Q	La Fage St Julien	BONNEFOY Jean SALGUE Anne	Jean BONNEFOY confesse avoir reçu d'Anne SALGUE sa femme 57l. selon leur C.M. par Me HERMET, 30l. de ses gages comme chambrière de Sieur Vitalis de MICHEL et 27l. De la vente ci-dessus.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3094	1667/02/04	V	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	BONNEFOY Jean et SALGUE Anne Pierre, prêtre CHASTANG	Jean BONNEFOY et Anne SALGUE mariés, succédant aux biens de + Jean SALGUE et Catherine GALABERT père et mère de la dite Anne, vendent à Me Pierre CHASTANG vicaire, un champ sis à Cinergol et contenant 9 cartonnées, pour 27l.	signé CHASTANG
3102	1667/02/10	Q	St Chély d'Apcher	BONNEFOY Mathieu, tanneur TONSON Antoine et CHAMBE Charlotte	Mathieu BONNEFOY mari de Claire CHAMBE informé du contrat d'accord passé par celle-ci avec Antoine TONSON et Charlotte CHAMBE mariés l'approuve et le ratifie. Par ailleurs le dit BONNEFOY reconnaît avoir reçu des dits TONSON et CHAMBRE mariés, 6l. du leg fait par + Agnès CAZALEDES femme de + Jean CHAMBRE à Agnès BONNEFOY fille du dit Mathieu.	signé M. BONNAFFE, A. TONSON
3020	1666/09/23	Sub	Les Bessons (la Rouveyre)	BONNET Jean BRUNET Antoine	Jean BONNET mari d'Agnès CHALVET subroge à Antoine BRUNET son beau-frère, tous les biens et droits acquis par le dite Agnès CHALVET par le décès ab intestat de + Jean CHALVET et de + marguerite BOUCHARENC ses père et mères, ainsi que ceux acquis des successions de ses frère s et soeurs. La dite subrogation faite pour 25l.	
3271	1667/10/20	Q	Les Bessons	BONNET Jean BRUNET Antoine	Jean BONNET de la Rouveyre comme mari d'Agnès CHALVET confesse avoir reçu d'Antoine BRUNET son beau-frère 5l. en déduction du contrat de mariage reçu par moi notaire.	
3305	1667/11/27	Q	Termes La Fage St Julien	BOUCHARENC Claude BOUCHARENC Jean	Claude BOUCHARENC femme de François CHAUDESAIGUES de Vigours confesse avoir reçu de Jean BOUCHARENC son frère du Puech del Mont 30l. Des legs faits par Agnès et Claude BOUCHARENC ses sœurs	
3032	1666/10/22	V	Prinsuéjols St Chély d'Apcher	BOUCHARENC Marguerite et Marguerite MICHEL (de) Vitalis	Marguerite et Marguerite BOUCHARENC sœurs natives de Lacham de la Fage St Julien et habitant Praviaia en leurs noms et ceux de leurs frère et sœur ratifient le contrat de vente fait en faveur de Sieur Vitalis de MICHEL bailly des terres de la maison d'Apcher, de la métairie et des biens de + François BOUCHARENC leur père	mention de + Catherine CHASTANG et de + Marguerite CHARBONNIER mère et tante des dites sœurs
3206	1667/07/04	Acc.	St Chély d'Apcher	BOULET Antoine, meunier DAVID Pierre, meunier	pour mettre fin au procès existant entre Antoine BOULET et Vidal DAVID au sujet de la jouissance du moulin fromental qui leur appartient il y a accord entre le dit BOULET et Pierre DAVID meunier, fils du dit Vidal. Le dit DAVID accorde au dit BOULET 20l. pour les réparations faites au moulin et le dit BOULET s'engage à payer l'entier censier et dès aujourd'hui ils jouiront conjointement du dit moulin.	signé BOULET
3226	1667/07/25	Q	St Chély d'Apcher	BOULET Antoine, meunier DAVID Pierre, meunier	Antoine BOULET confesse avoir reçu de Pierre DAVID son cousin 20l. suite à contrat du 04 du présent mois par moi notaire.	signé BOULET cf : 3206
3195	1667/06/23	Q	St Chély d'Apcher	BOULET Guillaume, tanneur BOYER Antoine	Me Guillaume BOULET mari de Claude BONNAFOY confesse avoir reçu d'Antoine BOYER son beau-frère 50l. pour fin et dernier paiement de la somme contenue au contrat de subrogation du 07/01/1665, entre la dite Claude BONNAFOY et Jeanne BONNAFOY sa sœur et femme du dit BOYER	
3072	1666/12/23	Q	Aumont Aubrac St Chély d'Apcher	BOULET Jean, tailleur d'habits MICHEL (de) Vitalis	Jean BOULET mari d'Anne PELEGRY confesse avoir reçu de Me Vitalis de MICHEL bailly général des terres d'Apcher, 120l. en déduction de la somme inscrite au contrat de vente de la métairie de Beauregard du 29/4/1664 par Me HERMET	mention de Michel PELEGRY frère de la dite Anne signé : MICHEL, BOULET
3206	1667/07/04	Q	Rimeize St Chély d'Apcher	BOURCIER Catherine HERMET Guillaume, notaire	Catherine BOURCIER native de Mazerac et demeurant à St Chély confesse avoir reçu de Me Guillaume HERMET 80l. En déduction de la somme comprise au contrat d'accord du 06/12/1666 par moi notaire	signé HERMET cf : 3055

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3277	1667/10/28	Q	La Fage St Julien	BOYER Pierre CHARBONNIER Guillaume	Pierre BOYER confesse avoir reçu de Guillaume CHARBONNIER de Poulges 30l. du leg fait par Pierre BOYER son parent en son T. reçu par Me RAOUL instituant Jeanne BONNAFE sa femme son H.U., ycelle mère en son second mariage de Philippe BOISSONNADE cette dernière femme du dit CHARBONNIER.	
3123	1667/04/12	Obl.	St Chély d'Apcher	BOYSSIER Jacques BERBIGIER Guillaume, cardeur	Jacques BOYSSIER confesse devoir à Me Guillaume BERBIGIER 27l. pour vrai et réel prêt de ce jour.	signé BERBIGIER
3272	1667/10/22	Obl.	St Chély d'Apcher	BRECHET Marguerite MOUSSIER Philippe, tondeur de draps	Marguerite BRECHET confesse devoir à Philippe MOUSSIER 100l. Pour vrai et réel prêt	signé MOUSSIER
3045	1666/11/07	Précaire	St Chély d'Apcher Nasbinals	BRESCHET Antoine, bourgeois BONNET Marguerite	contrat de précaire de Sieur Antoine BRESCHET à Marguerite BONNET vve de Jean BEYRES de Rieutortet pour une paire de bœufs.	
3106	1667/02/17	V	Fau de Peyre	BRESCHET François PAGES Guillaume	François BRESCHET de Rimeizenc vend à Guillaume PAGES Jeune de Beauregard, une devèze sise à Beauregard contenant 9 cartonnées, pour 249l.	signé PAGES
3016	1666/09/14	Q	Les Bessons Fau de Peyre	BROS Pierre POUDEROUX Bernard et MURET Guillaume	Pierre BROS fils de + Pierre de la Rouveyre confesse avoir reçu de Bernard POUDEROUX et de Guillaume MURET beaupère et beau-fils de Beauregard, 5l. pour le leg fait au dit BROS par + Guillemette BROS sa tante et marraine, et femme du dit POUDEROUX en son testâtment reecu par Me TRICAL	
3017	1666/09/14	Q	Bacon l'Eglise Termes	BROUSSIER Jean CHAUDESAIGUES Jean	Jean BROUSSIER de Champs confesse avoir reçu de Jean CHAUDESAIGUES de Vigours 19l. pour l'entier paiements des 54l. cédées au dit BROUSSE par Guillaume MATHIEU de Montchanson	
3120	1667/04/06	Q	Ls Bessons	BRUN Astruge BRUNET Antoine	Astruge BRUN, femme séparée de biens de Jean HUGONNET, confesse avoir reçu d'Antoine BRUNET 7l. En déduction du prix de vente d'un petit pré, par moi notaire.	
3124	1667/04/14	V	Ls Bessons	BRUN Astruge SAVY Jean	Astruge BRUN, femme séparée de bien de Jean HUGONNET par ordonnance du 13/03/1665 de MM. les officiers de Marvejols, vend à Jean SAVY un champ sis aux Bessons de 12 cartonnées, champ qui lui appartient par le contrat passé avec son fils JPierre VALETTE procréée de son premier mariage avec + Jean VALETTE, le 27/07/1665 par Me SAUMADE (Marvejols). La dite vente faite ppour 60l.	
3147	1667/05/07	V	Les Bessons St Chély d'Apcher	BRUN Gaspard CHALVET Antoine, bourgeois	Gaspard BRUN vend à Sieur Antoine CHALVET un champ de 14 cartonnées pour 90l. payées au moyen des comptes faits entre-eux concernat la métairie de Lisle.	signé CHALVET
3173	1667/06/01	V	Les Bessons St Chély d'Apcher	BRUN Gaspard CHALVET Antoine, bourgeois	Gaspard BRUN vend à Sieur Antoine CHALVET 2 cartonnées à prendre sur un sien champ pour 8l.	signé CHALVET
3269	1667/10/19	Acc.	Albaret Ste Marie Les Bessons	BRUN Jacques SALVY Jean	Il y a procès en cours entre Agnès PITIOT femme de Jacques BRUN de la Garde et vve en première noce de + Guillaume SAVY et Jean SAVY son beau-frère pour obtenir le paiement de 229l. Restant des 400l. Constituées au dit + Guillaume SAVY par Jean SAVY son frère et + Pierre SAVY son père en son C.M. du 10/06/1658 reçu par Me CAZALEDES. Pour mettre fin au procès un accord est trouvé entre les parties, le dit Jean SAVY s'engage à régler les 229l. d'ici de 20/03/1668 et à payer 50l. pour les intérêts.	mention d'Isabeau BICHON mère d'Agnès PITIOT
3248	1667/10/03	Q	Les Bessons	BRUN Louise BRUNET Antoine	Louise BRUN femme séparée en biens de Jean HUGONNET confesse avoir reçu d'Antoine BRUNET 13l. de la vente faite le 03/03/1666 par moi notaire. Pierre VALETTE de Marvejols ; fils d'un premier mariage de la dite BRUN, ratifie l'acte.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3286	1667/11/01	CM	St Chély d'Apcher	CAILA Antoine, bourgeois PANAFIEU Anne	Sr Antoine CAILA, fils de + Sr André aussi bougeois et de + demoiselle Marie MICHEL, procédant de l'avis de vénérable Me Jacques CAILA prêtre docteur en théologie, son oncle, d'une part et demoiselle Anne PANAFIEU fille de Sr Pierre PANAFIEU bourgeois et de demoiselle Marguerite MICHEL d'autre. Le Sr PANAFIEU constitue de son chef à sa fille la somme de 6800l. plus la subrogation de terres et la dite Marguerite MICHEL de son chef constituée à la future 200l. Messire Jacques CAILA considérant les bons et agréables services reçus de son neveu lui fait donation de toute l'entière et légitime qui lui est acquise sur les biens de feus Sr Antoine CAILA et Delle Jeanne DERBOUZES ses père et mère plus la moitié de tous ses biens et droits.	mention de demoiselle feue Jeanne DERBOUZES tante de Messire CAILA
3157	1667/05/15	Q	St Chély d'Apcher	CAILA Jeanne BROS Jean	Demaiselle Jeanne CAILA vve et héritière sous fideis commis de + Sieur Antoine MICHEL bourgeois, confesse avoir reçu de Jean BROS dit Rouquat de Sarroul, 93l. pour en déduction du prix de l'affermage que la dite CAILA fit à Jean MANHE de Sarroul par moi notaire le 24/09/1662, le dit MANHE ayant sous-affermé au dit BROS	signé : Jeanne CAILA, BROS
3154	1667/05/09	Q	St Chély d'Apcher	CAILA Jeanne CAILA Antoine, bourgeois	Demaiselle Jeanne CAILA vve de + Antoine MICHEL bourgeois confesse avoir reçu d'Antoine CAILA son neveu, par les main de Me Jacques CAILA, prêtre, son frère (de la dite Jeanne), 240l. que le Sieur Claude MICHEL bourgeois et fils aîné de la dite Jeanne lui délégua sur demoiselle Marie MICHEL sa soeur et vve du dit + Sieur André CAILA père du dit Antoine suivant contrat par Me HERMET du 02/01/1663.	signé : Jeanne CAILA, CAILA (prêtre)
3298	1667/11/13	Q	St Chély d'Apcher Fau de Peyre	CAILA Jeanne IMBERT Pierre	Jeanne CAILA vve de + Sr Antoine MICHEL bourgeois confesse avoir reçu de Pierre IMBERT de Vareilles 25l. Pour reste et entier paiement des 105l. contenue au contrat de subrogation du 01/04/1666 par moi notaire.	signé Jeanne CAILA
3037	1666/10/24	Q	St Chély d'Apcher Brioude (43)	CAILA Jeanne AMBERT Pierre	Jeanne CAILA vve de + Antoine MICHEL bourgeois confesse avoir reçu de Pierre EMBERT de Vareilles 80l. en déduction de la somme contenue au contrat de subrogation par moi notaire.	mention de Jacques de MICHEL sieur de la Védrine, fils de la dite CAILA signé Jeanne CAILA
3116	1667/03/10	Q	St Chély d'Apcher	CAILA Jeanne POULALHON Charlotte	demoiselle Jeanne CAILA vve d'Antoine de MICHEL confesse avoir reçu de Charlotte POULALHON vve de Jean BRASSAC d'Espouzoles 112l. et deux cestiers de blé en déduction du contrat d'obligation passé par André BRASSAC fils de la doite POULALHON du 14/05/81663 par moi notaire.	signé Jeanne CAILA
3236	1667/09/14	T	St Chély d'Apcher	CAZALEDES Gilibert	instiue sa sépulture en l'église paroissiale de St Chély, lègue à Me Etienne CAZALEDES son neveu fils de Me Charles CAZALEDES son frère 3l.; à Anne et Jeanne CAZALEDES ses sœurs consanguines à chacune 3l.; Instiue Me Charles CAZALEDES son frère germain son H.U. annulant tout autre testament y compris la donation faite à Marguerite CAZALEDES sa soeur consanguine, femme de Me Pierre MERCIER praticien.	le testateur fils de + Me Etienne CAZALEDES notaire. Signé CAZALEDES

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3302	1667/11/16	CM	Fau de Peyre Les Bessons	CHABANON Durant SALGUE Marie	Durant CHABANON du Chambon fils de + Jean et de + Marguerite BEYRE, assisté de Pierre PROZET son oncle et de Pierre BONNAFE son beau-frère du Chambon, d'une part et Marie SALGUE de Beyres, vve de + Pierre BOUCHARENC, assisté de Pierre BOUCHARENC Vieux oncle de son défunt mari, d'autre. la dite SALGUE s'est constituée dot de 150l. plus 90l. du gain de survie selon son C.M. par Me HERMET plus ses biens et droits acquis sur ceux de ses père et mère.	
3109	1667/02/27	Don.	St Chély d'Apcher	CHABERT Pierre, cardeur	Pierre CHABERT malade des poumons depuis 2 ans, ayant reçu de grands services de Delphine DOUBLE sa femme, fait donation à sa dite femme de tous ses biens sous réserve en cas de mort de payer ses dettes et de lui rendre les honneurs funèbres, instituant sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville	l'acte est suivi d'une déclaration du dit CHABERT et d'un inventaire mention de Jeanne DOUBLE sœur d'Isabeau
3204	1667/07/01	V	Brion	CHABOT Pierre SEGUY Antoine et Jean	Pierre CHABOY Vieux accorde à Antoine et Jean SEGUY de Priondet un pacte de rachat de 5 année pour la vente ci-dessus.	
3059	1666/12/13	Précaire	St Pierre le Vieux Les Bessons	CHALVET Jean BONNEFOY Jean	contrat de précaire de Jean CHALVET Jeune de Cineyrac à Jean BONNEFOY de Veyres pour une pouliche	en 1668 Antoinette BOUCHARENC vve du dit BONNEFOY
3142	1667/05/06	Obl.	St Pierre le Vieux St Chély d'Apcher	CHALVET Marguerite MICHEL (de) Vitalis	Marguerite CHALVET femme séparée de biens de Guillaume BRASSAC confesse devoir à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres d'Apcher, 296l.3s. pour l'annulation de 3 obligations consenties par la dite CHALVET	signé MICHEL
3096	1667/02/07	Acc.	St Chély d'Apcher	CHAMBE Claire TONSON Antoine et CHAMBE Charlotte	feue Isabeau ROBIN en son T. du 30/08/1642 par Me HERMET institua son Mari Me Jean CHAMBE son H.U. Au mariage de leur fille Charlotte CHAMBE avec Me Antoine TONSON le dit Jean CHAMBE lui remis l'hérédité dont la + ROBIN l'avait verbalement chargé. Quant le dit Jean CHAMBE se remaria avec Agnès CAZALEDES ses autres enfants Louis et Claire CHAMBE demandèrent devant les Officiers de la ville le partage des biens laissées par leur mère dont l'hérédité. Le dit Jean CHAMBE étant décédé et pour éviter la reprise d'un procès il y a accord, la dite Claire CHAMBE renonçant à ses droits moyennant la somme de 100l.	signé Claire CHAMBE, A. TONSON
3117	1667/03/31	V	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	CHARBONNIER Bernard, laboureur TONSON Antoine	Bernard CHARBONNIER de Chaulhac vend à Me Antoine TONSON un pré sis à Chaulhac, contenant 3 charretées de foin pour 270l. remboursant deux obligations dûes par le vendeur solidairement avec + Jean CHARBONNIER son père, dont il est héritier.	
3076	1666/12/23	Précaire	Termes St Chély d'Apcher	CHARREYRE Antoine VALENTIN Jean et RAOUL Louis	contrat de précaire d'Antoine CHARREYRE natif de Chabanette et demeurant à la Vêdrine à Jean VALENTIN et Louis RAOUL beau-père et beau-fils de Brassac pour une paire de bœufs.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3083	1667/01/11	CM	Termes St Chély d'Apcher	CHARREYRE Antoine VEDRINE Anne	Antoine CHARREYRE fils de + Antoine Vieux et de + Bourguine SALGUES de Chabanette, de l'avis de Jean CHARREYRE son frère de Freissinoux et de Privat CHE..... et d'Isabeau CHARREYRE mariés, son beau-frère et soeur de Brassac, d'une part et Anne VEDRINE fille de + Jean et de Marguerite SAINT FLOUR de Brassac de l'avis de Mes Philippe et Antoine PORTEFAIX ses oncles maternels du chef de leurs femmes, d'autre. La dite Anne VEDRINE s'est constituée dot de tous ses biens et droits. Isabeau CHARREYRE soeur de la future, lui donne 30l.	présence de Jean ROCHER de Chabanette, beau-frère du futur signe P. PORTEFAIX
3155	1667/05/10	Obl.	La Fage Montivernoux St Chély d'Apcher	CHARREYRE Jean CAILA Antoine, bourgeois	Jean CHARREYRE d'Anglars confesse devoir à Sieur Antoine CAILA (représenté) par Me Jacques CAILA prêtre, son oncle, 50l. Pour vrai et réel prêt.	signé CAILA (prêtre)
3184	1667/06/14	Q	Albaret le Comtal Termes	CHARREYRE Jean ROUX Jean	Jean CHARREYRE de la Bastide confesse avoir reçu de Jean ROUX son beau-frère 120l. en déduction de la constitution de dot faite à Marie ROUX sa femme, en son C.M. par Me DAUNIS (Becus), 84l. en monnaie et le solde sous le forme de vente de champ	
3179	1667/06/07	Sub	St Gervazy (Rouergue) Termes	CHARREYRE Pierre ROUZIERE Jean	Pierre CHARREYRE natif de Chabanette, marié à Plagnhes, demeurant à St Gervasy en Rouergue, subroge à Jean ROUZIERE de Chabanette tous ses droits sur les biens de + Antoine CHARREYRE et + Bourguine SALGUES ses père et mère pour la somme de 20l.	
3222	1667/07/23	Acc.	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	CHASTANG Claude VIDAL Antoinette	pour mettre fin à procès il y a accord entre Claude CHASTANG femme séparée de biens d'Antoine BRASSAC du Viala et Antoinette VIDAL vve de + Me Vidal BRUN concernant une "buge" acquise par le + BRUN du dit Antoine BRASSAC et d'autre Antoine BRASSAC jeune son frère.	
3251	1667/10/08	Acc.	St Chély d'Apcher	CHASTANG François ROTGIER Mathieu et Jacques	Mathieu ROTGIER du moulin de Beauregard a contacté obligation envers + Me Jean ASTRUC natif du Fau suite à la vente casuelle d'un pré sis à Beauregard pour 84l. le 07/02/1637 par + Me Aldebert ASTRUC (le Fau) et pour un contrat de cession au dit + Me ASTRUC d'obligation consenties par le dit ROTGIER à Antoine BOUDON en 1637. Pour obtenir paiement il y a procès entre le dit ROTGIER et Me François CHASTANG juge de la ville de St Chély agissant au nom de demoiselle Françoise ASTRUC fille unique du dit + Me ASTRUC mariée au sieur VEBON maître d'hôtel de Monseigneur d'Etalon à Paris et filieule de demoiselle Françoise de MICHEL femme du dit Me CHASTANG. Pour mettre fin au procès un accord est trouvé entre Me François CHASTANG et Mathieu et Jacques ROTGIER père et fils, moyennant le paiement de 200l. par les dits ROTGIER au Sieur VEBON	signé CHABERT

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3255	1667/10/08	Acc.	St Chély d'Apcher Fau de Peyre	CHASTANG François, docteur en droit TRICAL Jean, notaire	Il y a procès entre Me François CHASTANG, juge de la ville de St Chély, agissant au nom de demoiselle Françoise ASTRUC mariée au sieur Simon VEBON de Paris, et Me Jean TRICAL notaire du Fau et demoiselle Antoinette ASTRUC mariés, concernant l'héritage de leurs ayeux + Me Mathieu ASTRUC et + Antoinette CHASTANG (à noter le T. du dit Mathieu du 14/07/1620 par Me MOUSSIER et son C.M. du 26/04/1598 par Me RAMPAN) et plus particulièrement le désistat de + Me Jean ASTRUC et de + Antoine ASTRUC, père et oncle de la dite Françoise ASTRUC sur les biens de + Mathieu ASTRUC et Antoinette CHASTANG possédés par les dits TRICAL et Antoinette ASTRUC (fille de + Me Aldenert ASTRUC frère des dits + Jean et + Antoine). Pour mettre fin au procès les dits Me TRICAL et Antoinette ASTRUC paierons à la dite François ASTRUC la somme de 300l.	mention de + Pierre ASTRUC père du dit + Mathieu ASTRUC. Signé : CHASTANG, TRICAL
3180	1667/06/11	Obl.	Arcomie St Chély d'Apcher	CHASTANG Jacques RAMPAN Jean, bourgeois	Jacques CHASTANG de Trémouloux confesse devoir à Sieur Jean RAMPAN 40l. et 6 cestiers de blé pour vrai et réel prêt de ce jour.	
3143	1667/05/06	Don.	Fau de Peyre	CHASTANG Louis CHASTANG Pierre	Louis CHASTANG de Charmals ayant été institué H.U. de + Philippe BONNET sa femme en son dernier testament reçu par Me TRICAL (Fau de Peyre) sous charge de rendre l'hérédité à Pierre CHASTANG leur fils, satisfait à la volonté de sa femme et rend l'entière hérédité sans aucune réserve au dit Pierre. De plus sachant les bons et agréables services qu'il é reçu de son dit fils, il lui donne tous ses biens et droits qu'il lui restent après la donation qu'il lui fit à son mariage avec Astruge GIRARD ceci sous réserve de le nourrir et entretenir à son train ordinaire, d'une pension annuelle et de lui rendre les honneurs funèbres à son décès. Egalement le fils devra payer à Anne CHASTANG soeur et à Guillaume SALHES de Cougoussac 5l. somme que le dit CHASTANG Père donne à sa fille pour tous ses droits paternels et maternels.	mention de + Etienne GIRARD premier mari d'Anne CHASTANG
3176	1667/06/03	V	St Chély d'Apcher	CHASTANG Marguerite PARRY Jean, docteur en médecine	Demoiselle Marguerite CHASTANG vve femme de Me Guillaume PEYRUS marchand, héritière de Charlotte JACQUET sa belle-mère vend à Me Jean PARRY un pré sis à Sarroul, contenant 3 charretées de foin, pour 155l.	mention de Jean POUGET procureur, beau-frère du dit PARRY signé PARRY
3126	1667/04/14	V	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	CHASTANG Pierre MICHEL de Vitalis	Pierre CHASTANG vend à Me Vitalis de MICHEL baillly des terres d'Apcher, un petit pré de deux charretées de foin pour 249l.3s.6d., la dite somme annulant plusieurs obligations.	signé MICHEL
3173	1667/05/30	Précaire	Les Bessons	CHASTANG Pierre, prêtre BOUCHARENC Jean	contrat de précaire de Me Pierre CHASTANG à Jean BOUCHARENC de la Védrine pour 2 bœufs	signé CHASTANG
3086	1667/01/12	T	Arcomie (Tremouloux)	CHASTANG Raymond dit Ramonnet	lègue à André CHASTANG son fils ayné de son premier mariage avec feu Jacqueline GERVAIS (incertain) et à André CHASTANG son fils de son second mariage avec Michelle PLAGNHE à chacun 60l.; à Agnès CHASTANG sa fille de son premier mariage 180l. (lorsque ses enfants auront atteint l'âge de 25 ans): institue Michelle PLAGNHE sa femme son H.U. sous réserve de rendre l'hérédité à l'un de ses enfants du premier ou du second lit.	suit un inventaire et une déclaration avec mention d'Agnès CHASTANG sœur du testateur.

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3196	1667/06/26	T	St Chély d'Apcher (Brassac)	CHERAMIER Privat	institue sa sépulture au cimetière paroissial, tombeau de + Claude SAVY sa première femme. Lègue à Privat PORTEFAIX fils de Philippe cordonnier, une brebis; à Marguerite CHARREYRE sa belle-sœur de Freyssonoux, une brebis; à Pierre PORTEFAIX fils d'Antoine, une brebis. Institue Isabeau CHARREYRE sa femme son H.U. sous réserve de lui rendre les honneurs funèbres et de remettre à la fin de ses jours l'hérité à Antoine CHARREYRE de Brassac leur beau-frère et frère.	
3166	1667/05/19	Obl.	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	CHEVALIER Jean et Jacques TALON Antoine, tailleur d'habits	Jean CHEVALIER natif de Recoules et habitant St Chély et Jacques CHEVALIER de Recoules confessent devoir à Antoine TALLON 100l. pour 4 cartons de blé et pour vrai et réel prêt de ce jour.	signe : (Jacques) CHEVALIER
3162	1667/05/17	Arr.	St Chély d'Apcher La Fage Montivernoux	CONORTON Antoine RESCOUSSIER Guillaume, notaire	Sieur Antoine CONORTON sieur de Lasbros arrente pour 4 années à Me Guillaume RESCOUSSIER un pré sis au Pouget, de la contenance d'une journée de fauchage pour 31l. par année.	signé : RESCOUSSIER, LASBROS
3081	1667/01/05	Q	Marchastel St Chély d'Apcher	CONSTANT Jacques, docteur ROTGUIER Gerbault	Me Jacques CONSTANT originaire de St Chély et demeurant à Rieutort confesse avoir reçu de Sieur Gerbault ROTGUIER son beau-frère 300l. en déduction de la somme inscrite au contrat passé entre eux et demoiselle Anne CONSTANT femme du dit ROTGUIER devant Me HERMET	signé : CONSTANT, ROTGUIER
3133	1667/04/28	Obl.	St Chély d'Apcher	CONSTANT Jacques, docteur en droits FAVY Jean, tailleur d'habits	Me Jacques CONSTANT confesse devoir à Jean FAVY absent, sa femme Luque MATHIEU stipulant, 40l. pour vrai et réel prêt et pour vente de marchandise.	signé CONSTANT
3284	1667/10/31	Obl.	St Denis en Margeride St Chély d'Apcher	CROS Jacques MICHEL de Jean	Jacques CROS de Lalmondes confesse devoir à Me Jean de MICHEL Sieur du Roc, conseiller du Roi, 60l. Pour vrai et réel prêt	
3285	1667/10/31	Obl.	St Denis en Margeride St Chély d'Apcher	CUMINAL Pierre MICHEL de Jean	Pierre CUMINAL de Lalmondes confesse devoir à Me Jean de MICHEL Sieur du Roc, conseiller du Roi, 60l. Pour vrai et réel prêt	
3170	1667/05/23	Don.	St Chély d'Apcher	DALMAS Catherine BRUN Antoinette	Catherine DALMAS fille de + Me Guillaume DALMAS, vivant tailleur d'habits, sachant avoir reçu de bons et agréables services d'Antoinette BRUN sa nièce du côté maternel, fille de + Louis, lui fait donation de tous ses biens et droits sous la réserve de 5l., de disposer de l'usufruit des biens donnés sa vie durant et de lui rendre les honneurs funèbres.	mention d'une obligation dûe à la dite DALMAS par Marguerite GALLEY vve de + Jean FROMENT cf : 3186
3186	1667/06/18	Don.	St Chély d'Apcher	DALMAS Catherine BRUN Antoinette	Catherine DALMAS fille de + Me Guillaume DALMAS et Antoinette BRUN sa nièce du côté maternel, fille de + Louis, se départissent de la donation entre vifs du 23/05/1667	cf : 3170
3138	1667/05/04	Acc.	St Chély d'Aubrac (12) Malbouzon	DALMAS Guillaumette DALMAS Jean	Il y a procès entre Guillaumette DALMAS vve de Jean BOYSSON de Boysson et Jean DALMAS son frère consanguin fils émancipé d'autre Jean DALMAS concernant la succession de + Jeanne JANSAINQUE femme en premières noces du dit Jean DALMAS et mère de la dite Guillaumette nonobstant le T. de cette dernière en faveur de son époux. La situation est compliquée car le dit Jean DALMAS père s'est remarié en secondes noces avec + Catherine SAVOYE mariage dont est issu le dit Jean DALMAS fils et en troisièmes noces avec Astruge SALTEL..... Pour mettre fin au procès le dit Jean DAMAS fils accepte de payer à ladite Guillaumette DALMAS 150l.	mention de Bernard et de + Jeanne DALMAS frère et sœur du premier lit.

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3031	1666/10/06	Q	Arles (13) Bacon l'Eglise	DEFRANCE Vincent dit DUBRONS, marchand THOZERY François	Vincent DEFRANCE dit DUBRONS, mari de Jeanne THOZERY confesse avoir reçu de François THOZERY son beau-frère de Trémouloux 60l. sur les droits paternels et maternels de la dite Jeanne THOZERY sur les biens de + Jean THOZERY et + Antoinette FABRE ses père et mère	mention du C.M. du dit DUBRONS du 11/03/1666 pat Me GUTLETZ de Beaucaire (30) signé DUBRONS
3061	1666/12/14	Précaire	St Chély d'Apcher Termes	DELRANC Claude ROUX Jean	contrat de précaire de Claude DELRANC vve d'Antoine CHABANETTE à Jean ROUX pour une paire de bœufs.	
3146	1667/05/06	Q	St Chély d'Apcher	DUFORT Pierre, chirurgien CHALVET Antoine, bourgeois	Me Pierre DUFFORT chirurgien de la paroisse de Mazelrat en Auvergne (Haute Loire), mari de demoiselle Jeanne BONNET confesse avoir reçu de Sieur Antoine CHALVET 120l. suite à contrat par moi notaire, pour les deux termes échus à la Toussaint 1665 et 1666. et l'en acquitte. ainsi que d'une somme de 30l. que le Sieur CHALVET a payé à Me Claude MARTIN pour le leg fait à + Charles MARTIN son fils par + Me Charles BONNET son ayeul en son testament instituant la demoiselle BONNET son H.U..	signé : DUFORT, CHALVET
3099	1667/02/10	V	Termes St Chély d'Apcher	DURANT Jean PANAFIEU Pierre, bourgeois	Jean DURANT Vieux de Chabanette, fils d'autre + Jean DURANT, vend avec pacte de rachat à Pierre PANAFIEU premier consul de la ville, un pré et pâturage sis à Chabanette pour 280l. Dont 227l. pour rembourser une obligation consentie le 23/06/1666 par Me HERMET.	signé PANAFIEU
3189	1667/06/19	Obl.	Termes St Chély d'Apcher	DURANT Jean BIGOT Béatrice	Jean DURANT Jeune de Chabanette confesse devoir à Béatrice BIGOT vve et héritière de Poncet FOURNIER marchand, 100l. pour divers obligations consenties par le dit Jean DURANT jeune et par Jean DURANT Vieux son frère.	
3190	1667/06/19	V	Termes St Chély d'Apcher	DURANT Jean BIGOT Béatrice	Jean DURANT Vieux de Chabanette vend à Béatrice BIGOT vve de Poncet FOURNIER un pré contenant une charretée de foin et 2 champs pour 138l.10s. pour annuler plusieurs obligations.	
3175	1667/06/02	Q	Albaret Ste Marie	FOURNIER Antoine, prêtre CAZALEDES Etienne marchand et HUGON Jean	Me Antoine FOURNIER prieur D'Albaret Ste Marie, habitant St Chély, confesse avoir reçu de Me Etienne CAZALEDES et de Me Jean HUGON dit Chauffe, ses fermiers, 650l. en déduction du prix de l'affermage du 03/06/1666	signé FORNIER
3131	1667/04/26	V	Les Bessons St Chély d'Apcher	FOURNIER Delphine MICHEL (de) Jacques, docteur en droits	Delphine FOURNIER vve de Jacques MOURGUE de la Rouveyre vend à Me Jacques de MICHEL Sieur de la Vignolle un petit jardin pour 3l.	signe LAVIGNOLLE
3018	1666/09/19	Q	Rimeize Termes	FOURNIER Durand FOURNIER Antoine	Durand FOURNIER de Chassignoles confesse avoir reçu d'Antoine FOURNIER son neveu de Berc 33l. En déduction de la somme inscrite au contrat passé devant + Me CAZALEDES	
3132	1667/04/27	Q	St Chély d'Apcher Les Bessons	GALLIN Jacques, docteur en droits BOUCHARENC Bertrand	Sieur Jacques GALLIN confesse avoir reçu de Bertrand BOUCHARENC de la Rochette 30l. en déduction de la somme contenue au contrat d'accord du 05/08 dernier devant moi notaire.	signé GALLIN
3061	1666/12/13	Obl	Albaret Ste Marie Arcomie	GARDELLE Jean PLAGNE Jean	Me Jean GARDELLE de la Garde confesse devoir à Jean PLAGNHE de Tibiron 36l. pour la vente d'un bœuf.	signé GARDELLE
3210	1667/07/07	Obl.	Albaret Ste Marie	GARDELLE Jean VEDRINE Jean	Me Jean GARDELLE de la Garde confesse devoir à Jean VEDRINE de la Roussille 4l. pour vente de blé de ce jour.	signé GARDELLE

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3133	1667/05/02	V	Fau de Peyre La Fage Montivernoux	GEVAUDAN Jean CHALVET Antoine	Me Jean GEVAUDAN des Salhens vend à Antoine CHALVET de la Védrine un champ sis à la Védrine contenant 8 cartonnées de terre pour 63l.	
3035	1666/10/24	CM	La Fage St Julien Les Bessons	GONTIER Antoine BOUCHARENC Jeanne	Antoine GONTIER du Puech del Mont fils de + Pierre et d'Isabeau PLANCHON assisté de sa mère et d'Antoine SALOMON son beau-frère d'une part et Jeanne BOUCHARENC de Treidos fille de + Jean et de + Jeanne VACHERIE assistée de Pierre CHARDAIRE son beau-frère d'autre. La dite BOUCHARENC s'est constituée dot de tous ses biens et droits	
3167	1667/05/20	Acc.	St Chély d'Apcher Les Bessons	GRANIER Antoinette MALLET Jean	pour mettre fin au procès existant entre Antoinette GRANIER de Chassignoles, légataire de + Me Jean LEYNARDIER vivant Prêtre et prier des Bessons et Jean MALLET de la Védrine concernant une quantité de blé due par le dit MALLET au + Me LEYNARDIER par obligation devant Me HERMET, un accord est trouvé moyennant le paiement par le dit MALLET de 15l.	cf : 3275
3275	1667/10/23	Q	Rimeize Les Bessons	GRANIER Antoinette MALLET Jean	Antonette GRANIER de Chassignole confesse avoir reçu de Jean MALLET de la Védrine 15l. dont le dit MALLET est obligé par contrat d'accord du 20/05/1667	cf : 3167
3065	1666/12/14	Obl	Rimeize St Chély d'Apcher	GRAVEJAT Béatrice PANAFIEU Pierre, bourgeois	Béatrice GRAVEJAT vve de Guillaume GONTIER de la Chalmette confesse devoir à Sieur Pierre PANAFIEU 3l. et un cestier de blé pour prêt de ce jour.	signé PANAFIEU
3276	1667/10/24	Obl.	Rimeize St Chély d'Apcher	GRIMAL Guillaume PANAFIEU Pierre, bourgeois	Guillaume GRIMAL de Montel confesse devoir à Sieur Pierre PANAFIEU 500l. provenant des comptes faits de la métairie de la Chalmette depuis le 05/12/1664 selon le contrat devant Me HERMET, somme qu'il s'engage à payer en cinq paiements de 100l.	signé PANAFIEU
3060	1666/12/13	Obl	Rimeize Termes	GRIMAL Guillaume RUAT Guillaume	Guillaume GRIMAL confesse devoir à Guillaume RUAT de Pradels, 54l. pour la vente d'une paire de bœufs.	
3292	1667/11/06	Obl.	Les Bessons (Treidos)	GUIONNET Antoine GUIONNET Antoine	Antoine GUIONNET premier du nom, fils émancipé de Guillaugen confesse devoir à Antoine GUIONNET plus jeune son frère, 153l. pour la vente d'une paire de taureaux, de 20 moutons, de 7 charretées de foin et de 178cartonnées de blé.	
3245	1667/09/25	Obl.	Les Bessons	GUIONNET Jean et CAILA Catherine CHALVET Jean	Jean GUIONNET et Catherine CAILA mariés confessent devoir à Jean CHALVET 15l. pour vrai et réel prêt de ce jour moyennant l'hypothèque d'un champ.	
3055	1666/12/06	Acc	St Chély d'Apcher Rimeize	HERMET Guillaume, notaire BOURCIER Catherine	Me Guillaume HERMET confesse devoir à Catherine BOURCIER originaire de Mazeirac, 160l. de la succession de + Jacques BOURCIER et Jeanne BONNEFOY ses père et mère. Cette somme étant due suite à l'achat du 20/05/1644 de Me HERMET à Me Etienne MOUSSIER aussi notaire comme adjudicataire des biens de + jacques BOURCIER d'un pré sis à Mazeirac, pour la somme de 580l. Dans cet acte mention est faite d'un versement de Me HERMET à Claude HERMET vve de Jean MICHEL, et à Jean MICKEL leur fils, de 78l. pour lever l'hypothèque que le dit + Jean HERMET avait le dit pré.	mention de Barthélémy et de + Jeanne BOURCIER autres enfants de + Jacques BOURCIER cf : 3206
3227	1667/08/07	V	St Chély d'Apcher	HERMET Guillaume, notaire PARRY Jean, docteur en médecine	Me Guillaume HERMET comme héritier de + Catherine RAMADIER vend à Me Jean PARRY un sixième d'un chazal de maison haut et bas, sis à l'enclos de la ville et qui appartenait à Guillaume RAMADIER charpentier. La présente vente faite pour 12l.	signé : HERMET, PARRY

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3208	1667/07/05	V	Termes la Fage St Julien	HERMET Jean, prêtre CHARREYRE Jean	Me Jean HERMET curé de Termes, prieur et seigneur de la chapelle St Jacques fondée en l'église paroissiale de St Chély baille à Jean CHARREYRE fils d'autre Jean de la Fouillarade un petit pâturage, buge et bois de 3 cartonnées	signé HERMET
3028	1666/09/29	T	Les Bessons (Lisle)	HERMET Marguerite	lègue à Marie et autre Marie SALGUES ses filles à marier, à chacune 200l.; à Jeanne SALGUES femme de François AMBERT de Bebelon et à Françoise SALGUES femme de Jean MARTIN de Mazeyrac ses filles à chacune 5s.; institue Marie SALGUES sa fille ainée femme de Jean SARRUT de Lisle son H.U.	la testatrice Vve de Jean SALGUES
3092	1667/01/20	Obl.	Rimeize la Fage St Julien	YTIER Guillaume POULALHON Jean, prêtre	Guillaume YTIER de la Chalmette confesse devoir à Me Jean POULALHON curé de la Fage 30l.1s. pour la vente d'une jument.	
3182	1667/06/12	Obl.	St Chély d'Apcher	JULHIEN Jean, apothicaire GRANIER Jean	Me Jean JULHIEN confesse devoir à Me Jean GRANIER de Montel 52l. pour la vente d'une jument poil rouge.	signé : JULHIEN, GRANYER
3042	1666/11/06	T	Les Bessons (la Védrine)	JULHIEN Marguerite	lègue à Jeanne BOISSONNADE sa fille 240l.; à Anne BOISSONNADE son autre fille 180l.; à Jean, Pierre, Jacques, autre Jacques et autre Jean BOISSONNADE ses fils, à chacun 15l. quand auront atteint l'âge de 25 ans ; à autre Anne BOISSONNADE sa fille, femme d'Antoine CRUBILHE (CRUVELIER) de Marvejols, 5s.; institue autre Jacques BOISSONNADE son fils ainé son H.U.	la testatrice Vve de Pierre BOISSONNADE
3199	1667/06/30	Sub	St Chély d'Apcher	LAFITTE Blaise, barbier BARTHELEMY Antoine	Blaise LAFITTE fils de feu Raphaël, majeur de 30 ans, ayant demeuré 14/15 ans à Paris où il fit l'apprentissage de l'état de barbier et dont il fait profession, subroge en ses lieux et droits Antoine BARTHELEMY dit Galhard, son beau-frère, sur les biens de + Jeanne de FRABICQUE (incertain) sa mère décédée ab intestat et laissant pour lui succéder 4 enfants : le dit Blaise, Marie femme du dit BARTHELEMY, Antoinette et Anne. La dite subrogation faite pour 40l.	signé Blaise LAFITTE
3067	1666/12/16	Obl	St Denis	LESCURE (de) Philibert et DURANC Pierre GRAS (de) Bernard	noble Philibert de LESCURE seigneur de St Denis et Pierre DURANC du dit lieu, confessent devoir solidairement à noble Bernard de GRAS seigneur et baron de Lignac conseiller du Roy en la Cour du Parlement de Toulouse, 600l. pour vrai et réel prêt de ce jour.	signé SAINT DENIS, GRAS
3172	1667/05/30	Obl.	Rimeize (Rouchat)	MARTIN Jeanne BRUN Jean	Jeanne MARTIN fille de + Jacques confesse devoir à Me Jean BRUN Jeune 44l.16s., suite à prêt de début mai 1665	signé BRUN
3259	1667/10/12	Q	Albaret Ste Marie St Pierre le Vieux	MENDRE Jean CHASSAFEYRE Nadal et PASCAL Philippe	Jean MENDRE de la Roche, mari d'Isabeau CHASSAFEYRE confesse avoir reçu de Nadal CHASSAFEYRE et de Philippe PASCAL ses beau-père et beau-frère de Chabanette, 108l., une vache pleine, 4 brebis, une robe..... en déduction de la dot constituée à la dite Isabeau en son C.M. par Me CONSTANT (le Malzieu)	
3051	1666/11/30	Q	St Chély d'Apcher Bacon l'Eglise	MICHEL (de) Françoise TUFFERY Jean et André	Françoise de MICHEL vve de + Sieur Jacques GALLIN, bourgeois nconfesse avoir reçu d'André et Jean TUFFERY frère d'Arcomie 73l.15s. et 8 cestiers de blé en déduction de la somme du contrat d'accord entre les parties par Me HERMET pour la métairie de la Besseyre.	signé MICHEL
3068	1666/12/16	engagement	St Chély d'Apcher St Denis	MICHEL (de) Jean LESCURE (de) Philibert et DURANC Pierre	Sieur Jean de MICHEL, écuyer, sieur d'Espouzolles s'engage envers Noble Philibert de LESCURE seigneur de St Denis et envers Pierre DURANC tout principal, dépens et dommages qu'ils pourraient subir du fait d'une obligation solidaire consentie ce jour à noble Bernard de GRAS.	signé : MICHEL, SAINT DENIS, GRAS

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3218	1667/07/10	Arr.	St Chély d'Apcher Les Bessons	MICHEL (de) Jean BLANC Etienne	Me Jean de MICHEL conseiller du Roi arrente à Me Etienne BLAN les pièces mentionnées au décret du 12/06/1662, un champ et un pré, pour 6 années et moyennant 25l. par an.	signé : DUROC, BLANC
3136	1667/05/03	Sub	St Chély d'Apcher	MICHEL (de= Vitalis GRAVEJAT pierre	Me Vitalis de MICHEL bailly des terres d'Apcher subroge en son lieu et place Pierre GRAVEJAT d'Espouzolles et demeurant en la métairie de Bilhière, en la vente que lui fit + Pierre ALBUISSON d'un petit champ ainsi que d'un second vendu par Benoît ALBUISSON, la dite subrogation faite pour 70l.	signé MICHEL
3169	1667/05/23	Q	St Chély d'Apcher Aumont-Aubrac	MICHEL de Jean SERRES Pierre	Sieur Jean de MICHEL, sieur d'Espouzoles confesse avoir reçu de Pierre SERRE de Rimeizenc 33l.10s. comme reste des 70l. contenues au contrat du 09/07/1648 devant + Me ASTRUC (le Fau) consenti par + Girard SERRE père du dit Pierre à + Sieur Jacques de MICHEL, docteur en droit, père du dit Jean.	cf : 3040 signé DEMICHEL
3040	1666/10/30	Q	St Chély d'Apcher Fau de Peyre	MICHEL de Jean SERRE Pierre	Sieur Jean de MICHEL, sieur d'Espouzoles confesse avoir reçu de Pierre SERRE de Rimeizenc 36l.10s. en déduction des 70l. contenues au contrat consenti par + Girard SERRE père du dit Pierre à + Sieur Jacques de MICHEL, docteur en droit, père du dit Jean.	signé de MICHEL cf : 3169
3293	1667/11/06	Acc.	St Chély d'Apcher La Fage Montiveroux	MICHEL de Jean RESCOUSSIER Guillaume, notaire	Il y a accord entre Me Jean de MICHEL, Sieur du Roc, conseiller du Roi et Me Guillaume RESCOUSSIER concernant 242l. dûes au Sieur du Roc pour deux obligations consenties par + Jean RESCOUSSIER vivant notaire et frère du dit Guillaume.	mention de + François RESCOUSSIER notaire, père des dits Jean et Guillaume et de Dame Marguerite DEGRAS mère du Sieur du Roc. Signé : DUROC, RESCOUSSIER
3283	1667/10/30	accord	St Chély d'Apcher	MICHEL de Vitalis VIGAN Pierre, marchand	Il y a accord entre Me Vitalis de MICHEL bailly général des terres d'Apcher et Sieur Pierre VIGAN concernant les réserves émises par le dit Me de MICHEL dans le contrat de vente devant Me HERMET, de maison, qu'il fit au dit Sieur VIGAN	signé : VIGAN, MICHEL
3062	1666/12/14	Q	Rimeize Les Bessons	MONTEL Pierre VEDRINE Jean	Pierre MONTEL du Rouchat comme mari de Jeanne GUIONNET confesse avoir reçu de Jean VEDRINE de Combret 61l.15s. suite au procès entre eux concernant une somme de 240l. dont le dit VEDRINE et Cebelhe GUIONNET sa femme et sœur de la dite Jeanne s'étaient engagées encers cette dernière en leur C.M. en 02/1661 par Me HERMET	f : 30104
3104	1667/02/13	Q	Rimeize Les Bessons	MONTEL Pierre et GUIONNET Jeanne VEDRINE Jean	Pierre MONTEL et Jeanne GUIONNET mariés du Rouchat, confirment et ratifient la quittance de 60l. Faite par le dit MONTEL à Jean VEDRINE son beau-frère de Combret comme solte des 240l. eont le dit VEDRINE et Cebelhe GUIONNET sa femme s'étaient engagés au C.M. de la dite Jeanne par Me HERMET.	f : 3062
3066	1666/12/15	Q	St Aulage (?) Arcomie	MOURGUE Guillaume, prêtre MOURGUE Jean et Jacques	Mre Guillaume MOURGUE curé de la paroisse de St Aulage (incertain, autre diocèse) confesse avoir reçu de Jean et Jacques MOURGUE son frère et neveu de Combejouve 50l. et 3 cestiers de seigle en avance de la pension à lui échue à la St Michel prochain, que + Jacques MOURGUE son père lui accorda annuellement en son titre clérical par + Me FAJON (le Malzieu)	signé : MOURGUE, MOURGUE

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3069	1666/12/22	Q	Arcomie Brion	MOURGUE Jean et Jacques CHABOT Pierre	Jean et Jacques MOURGUE père et fils de Combejouve confessent avoir reçu de Pierre CHABOT Vieux d'Ussel 50l., une vache avec son veau, 8 brebis avec leurs agneaux, une couverture et une robe en déduction de la dot accordée à Jeanne CHABOT fille du dit Pierre et femme de Jacques MOURGUE en son C.M. par Me ALBET	signé : CHABOT, MOURGUE (fils)
3219	1667/07/10	Obl.	Termes (Berc)	PAGES Guichamal DURAND François	Guichamal PAGES "Blanc" confesse devoir à François DURAND 36l. pour vrai et réel prêt qu'il promêt de rembourser d'ici 6 ans, moyennant l'hypothèque de l'étand de Prudhomme de la contenance de 5 cartonnées deterre.	
3063	1666/12/14	Q	Termes (Berc)	PAGES Guicharmal CHARREYRE Pierre	Guicharmal PAFES dit Blanc confesse avoir reçu de Pierre CHARREYRE 25l. en déduction de la somme qu'il constitua à Jeanne CHARREYRE sa nièce en son C.M. Aves Pierre PAGES fils du dit Guichamal.	
3115	1667/03/06	Obl.	Termes (Berc)	PAGES Guicharmal DURANT François	Guicharmal PAFES dit Blanc confesse devoir à François DURANT 50l. suite à contrat de vente du 28/09/1665 par moi notaire.	cf : 667
3065	1666/12/15	Q	St Chély d'Apcher Termes	PAGES Jacques PAGES Guichamal	Jacques PAGES confesse avoir reçu de Guichamal PAGES dit Blanc de Berc 20l. en déduction de la somme de 115l. due d'un contrat précédant.	cf : 720
3242	1667/09/19	Prixfait	St Chély d'Apcher Prunières	PANAFIEU Pierre, bourgeois BOSSE Vidal, Jean FILHON maçons	Me Pierre PANAFIEU passe commande à prix fait à Vidal BOSSE d'Apcher et à Jean FILHON dit Paria de St Chély pour la démolition de 3 chapiols de la maison qu'il a rue droite de la dite ville et de reconstruire selon le descriptif joint à l'acte. Le tout pour 440l.	signé PANAFIEU
3249	1667/10/03	Prixfait	St Chély d'Apcher	PANAFIEU Pierre, bourgeois VALENTIN Antoine, charpentier	Pierre PANAFIEU passe commande à prix fait à Antoine VALENTIN de tous le boisement nécessaire à la maison qu'il possède rue Droite de la présente ville après que les maçons auront fait le bâtiment. Le tout pour 200l. Et la quantité de 3 cestiers de blé.	signé PANAFIEU
3278	1667/10/29	Q	St Alban de Limagnole La Fage Montivernoux	PARENT Pierre, MAGOT Antoine PAGES Jean	Pierre PARENT et Antoine MAGOT beaux-frères de La Rouveyre (St Alban) confessent avoir reçu de Jean PAGES du Pouget 60l. en déduction des 400l. du contrat d'accord du 17/05/1666 par moi notaire.	signé PAGES
3223	1667/07/25	prolong. hypothèque	Bacon l'Eglise	PELEGRY Jean MOURGUE Claude	PELEGRY Jean fils et héritier de + Claude PELEGRY et Claude MOURGUE de la Plagne prolonge de leur gré l'hypothèque qui fut consentie par Marguerite CHABANOL, femme de Pierre PINHEDE et belle-mère du dit MOURGUE, au dit + Claude PELEGRY selon le contrat du 14/05/1661 par Me DUCROS du Malzieu	
3285	1667/10/31	appr.	St Chély d'Apcher Espalion (12)	PEYRUS Guillaume, marchand AYRAL Jean, marchand tanneur	Me Guillaume PEYRUS baille pour apprentissage à Me Jean AYRAL son fils aimé Georges pour lui apprendre l'état de tanneur ceci pour une durée de 24 mois et une somme de 66l. Fait à St Chély en la maison de Sieur Antoine BRESCHET beau-frère du dit AYRAL	présence de Pierre AYRAL frère du dit AYRAL.
3046	1666/11/07	Précaire	St Chély d'Apcher Les Bessons	PEYRUS Guillaume, marchand BOUCHARENC Pierre	contrat de précaire de Me Guillaume PEYRUS à Pierre BOUCHARENC de la Védrine pour deux "velles"	
3235	1667/09/14	Q	Albaret Ste Marie (la Roche)	PITTIOT Pierre PITTIOT Pierre	Pierre PITTIOT jeune confesse avoir reçu d'autre Pierre PITTIOT son frère aîné 24l. en déduction de la somme inscrite au contrat d'accord entre eux passé devant Me ALBET (St Chély)	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3082	1667/01/09	Q	St Chély d'Apcher	PORTEFAIX Philippe et Antoine VEDRINE Anne	Philippe et Antoine PORTEFAIX, frères, confessent avoir reçu d'Anne VEDRINE de Brassac le leg donné à Marie et Anne SAINT FLOUR femmes des dits PORTEFAIX par + Marguerite SAINT FLOUR leur soeur, en son T. reçu par moi notaire	mention de + Jean VEDRINE père de la dite Anne signé P. PORTEFAIX cf : 788
3070	1666/12/22	Q	St Chély d'Apcher Arcomie	PRADAL Bertrand et Antoine MOURGUE Jean et Jacques	Bertrand et Antoine PRADAL père et fils de Sarroul confessent avoir reçu de Jean et Jacques MOURGUES de Combejouve 300l., 6 brebis avec leurs agneaux et une robe en déduction de la dot accordée à Michelle MOURGUE fille du dit Jean et femme d'Antoine PRADAL en son C.M. par Me ALBET	signé : MOURGUE (fils), PRADAL (fils)
3260	1667/10/15	Acc.	Fau de Peyre	PROUZET Jean PROUZET Antoine	Il y avait procès entre + Pierre PROUZET marié de Sallèle et Antoine PROUZET du Puech, son neveu, fils et héritier de + Guiot PROUZET et héritier de + Jeanne EMBERT son aieule , en ce qui concerne la succession de Durand PROUZET père et aieul des parties qui délaissa à ses 8 enfants une métairie considérable sis au Puech. Pour mettre fin au procès un accord est trouvé entre Jean PROUZET de Sallèle, fils du dit + Pierre et le dit ANTOINE PROUZET moyennant le paiement par ce dernier de 180l. et 3 cestiers de blé.	
3079	1667/01/03	T	St Chély d'Apcher	RAMADIER Catherine	lègue à Pierre RAMADIER son frère consanguin 15l.; à Guillaume RAMADIER son père 5s.; institue Jean BOUCHARD second du nom son mari, son H.U.	
3053	1666/12/01	Reconnaissance	St Chély d'Apcher	RAOUL Jean, notaire PANAFIEU Pierre, bourgeois	Me Jean RAOUL confesse avoir reçu de Sieur Pierre PANAFIEU premier consul de la ville de St Chély 144l. et 10 cestiers de seigle, pour la délégation qu'il lui a faite des fruits de sa métairie arrentée pour 4 années à Antoine DELPRAT	signé : PANAFIEU, RAOUL
3112	1667/02/28	Q	La Fage Montivernoux St Chély d'Apcher	REVERSAT Jean MICHEL (de) Jean, bourgeois	Jean REVERSAT fils de + autre Jean de la Védrine confesse avoir reçu de Sieur Jean de MICHEL 24l. pour pareille somme que le dit REVERSAT avait payé à Louise MARTIN et Jean TALLON mère et fils de St Chély, comme ayant droit de + André CAILA bourgeois de St Chély, laquelle somme le dit MICHEL était chargé de payer au dit feu CAILA suite à un contrat de vente.	signé MICHEL
3226	1667/08/04	Q	Aumont Aubrac (la Chazotte)	REVERSAT Jean CHASSARIC Jean	Jean REVERSAT confesse avoir reçu de Jean CHASSARIC son métayer de la Chazotte 122l.5s. pour l'affermage de la métairie ayant appartenu à + Jean POUDEROUX son oncle dont il est héritier somme qu'il veut utiliser au règlement des dettes du dit + POUDEROUX.	
3135	1667/05/02	V	La Fage Montivernoux (la Védrine)	RIEUTORT Guillaume CHALVET Antoine	Guillaume RIEUTORT vend à Antoine CHALVET un champ sis au dit lieu, contenant 7 cartonnées de terre pour 32l.	
3240	1667/09/16	Q	Les Bessons	RIVET Jeanne MICHEL (de) Vitalis	Jeanne RIVET vve de + Guionnet BASSET à présent demeurant à St Urcize (15) confesse avoir reçu de Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la maison d'Apcher 12l.6s. En déduction du contrat entre les parties du 06/09/1666	
3239	1667/09/15	Q	Les Bessons	RIVET Jeanne MICHEL Claude, bourgeois	Jeanne RIVET vve de + Guionnet BASSET à présent demeurant à St Urcize (15) confesse avoir reçu de Me Claude MICHEL de Combet 25l. et 4 carton de seigle, en déduction de la somme contenu au contrat entre les parties.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3265	1667/10/15	Acc.	St Martial (15) Maurines (15)	ROCHE Antoine GREZIER Jean	Il y a procès existant Antoine ROCHE de Boudet époux d'Anne MALET et Jean GREZIER son beau-frère de Granoulière, époux d'Agnès MALET et donataire de + Guillaume MALET et de Agnès CHASSANG ses beau-père et belle-mère concernant une somme de 84l. issue de la dot constituée à la dita Anne MALET en son C.M., pour y mettre fin les dits Jean GREZIER et Agnès CHASSANG s'engage à payer au dit Antoine ROCHE la dite somme.	
3221	1667/10/19	Q	St Chély d'Apcher	ROUSSET Pierre, cordonnier BERC Jean, cordonnier	Me Pierre ROUSSET confesse avoir reçu de Me Jean BERC son beau-frère, 100l. en déduction du leg de 100l. fait par + Antoine ROUSSET et de celui de 120l. fait par + Marguerite CHALVET père et mère du dit Pierre en leurs testament faisant héritière Jeanne ROUSSET femme du dit Jean BERC.	signé : Pierre ROUSSET, J. BERC
3279	1667/10/30	CM	St Chély d'Apcher	ROUSSET Pierre, cordonnier JALBERT Jeanne	Me Pierre ROUSSET cordonnier fils de + Antoine et de Marguerite CHALVET d'une part et Jeanne JALBERT fille de + Jean et de Jeanne VALENTIN de l'avis de sa mère et de Raymond DAVID tailleur d'habits son parâtre, de Me Antoine et Jean JALBERT et de Jean PARRET ses oncles paternels du Malzieu, d'autre. Les dit Raymond DAVID et Jeanne VALENTIN mariés donnent à la future une maison comprenant 3 étages, sise rue Droite du faubourg supérieur y compris les meubles qui s'y trouvent ainsi que la robe nuptiale. La future suffisamment dotée acquitte sa mère du leg de 60l. que lui fit son père en son T. par Me RAOUL et instituant la dite VALENTIN son H.U. Me Antoine JALBERT oncle de la future lui donne 20l. y compris le leg de 15l. fait par + Antoinette ALBOCHE (?) ayeule et mère du dit Me JALBERT.	mention de Me JALBERT époux de Jeanne ROUSSET et beau-frère du futur signé Pierre ROUSSET, RAIMOND DAVID
3161	1667/05/16	Q	Termes (?) Grandvals	ROUX Jean BATIFOL Guillaume et Antoine	Jean ROUX comme père et donateur d'Antoine ROUX confesse avoir reçu de Guillaume et Antoine BATIFOL père et fils de Bonnechare, 210l. En déduction de la dot constituée à Gilette BATIFOL leur fille et sœur en son C.M. avec le dit Antoine ROUX par Me DAUNIS le 12/01/1665	
3121	1667/04/11	Q	St Chély d'Apcher	SAINT FLOUR Catherine CHARREYRE Antoine	Catherine SAINT FLOUR confesse avoir reçu d'Antoine CHARREYRE de Brassac 10l. du leg fait par + Marguerite SAINT FLOUR sa tante vve d'Antoine CHARREYRE en son T. par moi notaire.	cf : 788
3074	1666/12/23	V	St Chély d'Apcher	SAINT FLOUR Marguerite MICHEL de Vitalis	Marguerite SAINT FLOUR vve de + Me Antoine BONNEFOY marchand vend à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres d'Apcher, le pacte de rachat lié à la vente que fit le + BONNEFOY au dit MICHEL de 2 prés, pour 371.15s., annulant une obligation du 11/04/1650 par + Me BONNEFOY.	signé MICHEL
3211	1667/07/09	Q	St Chély d'Apcher	SAINT FLOUR Marguerite et BONNAFE Antoine BIGOT Béatrice	Marguerite SAINT FLOUR vve de + Me Antoine BONNEFOY et Me Antoine BONNAFE, mère et fils confessent avoir reçu de demoiselle Béatrice BIGOT vve et héritière de + Me Pons FOURNIER 20l. Du leg fait au dit Antoine BONNAFE par le dit + FOURNIER en son T. du 23/08/1667	cf 107 signé Antoine BONNAFOIS
3298	1667/11/15	Acc.	Les Bessons (Beyres)	SALGUES Marie BOUCHARENC Pierre	Il y avait procès entre + Pierre BOUCHARENC fils de + Antoine dit Clergue et Pierre BOUCHARENC Vieux son oncle concernant la somme de 68l. et une quantité de blé. Pour y mettre fin il y a accord après compte entre Marie SALGUE vve et héritière du dit + Pierre BOUCHARENC et le dit Pierre BOUCHARENC Vieux.	mention de autre Pierre BOUCHARENC et de + Marguerite BOUCHARENC frère et sœur du dit Pierre BOUCHARENC Vieux

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3182	1667/06/13	V	La Fage St Julien (le Puech del Mont)	SALOMON Antoine BONNAFE Guillaume	Antoine SALOMON fils de + Jacques vend à Guillaume BONNAFE dit Citron un petit champ contenant 2 cartonnées de terre pour 17l.	
3113	1667/03/03	V	La Fage St Julien (le Puech del Mont)	SALOMON Antoine BONNEFOY André	Antoine SALOMON fils de feu Jacques vend à André BONNEFOY un petit champ contenant 4 cartonnées de terre pour 33l. plus 12l. pour les fruits du dit champ	cf : 5798
3176	1667/06/02	Obl.	La Fage St Julien (le Puech del Mont)	SALOMON Antoine BONNEFOY André	Antoine SALOMON fils de + Jacques confesse devoir à André BONNEFOY Citron 51l. pour la vente de 2 taureaux.	
3093	1667/02/03	Q	St Chély d'Apcher la Fage St Julien	SARRAZIN Jean CHARBONNIER Bernard	Jean SARRAZIN mari de Catherine CHARBONNIER reconnaît avoir reçu de Bernard CHARBONNIER son beau-frère de Chaulhac 10l.4s. et une robe, en déduction dont de la somme dont le dit Bernard CHARBONNIER est engagé par main publique	
3178	1667/06/04	Obl.	Les Bessons St Chély d'Apcher	SARRUT Pierre MICHEL (de) Vitalis	Pierre SARRUT de Lisle confesse devoir à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres d'Apcher, 65l. pour 3 cestiers de ble et vrai et réel prêt.	
3200	1667/07/01	V	Brion	SEGUY Antoine et Jean CHABOT Pierre	Antoine SEGUY comme mari de Jeanne SEGUY et Jean SEGUY son beau-frère faisant pour eux et pour Jacqueline SEGUY leur sœur et belle-sœur, tous de Priondet, vendent à Pierre CHABOT Vieux fils de + Guillaume d'Ussel un pré d'une contenance d'une charretées de foin provenant de la succession de + Jeanne SAINT CHELY vve et héritière de + Gaspard SEGUY du dit Priondet. La dite vente faite pour 82l. dont le dit CHABOT retient 71l.12s.6d. pour une somme dont les dits Jean, Jeanne et Jacqueline SEGUY frère et sœurs sont tenus du fait d'un contrat de + Barthélémy SEGUY leur père consenti à + Jean CHABOT frère du dit Pierre.	le dit + Gaspard SEGUY est fils du dit + Barthélémy SEGUY signé P. CHABOT
3041	1666/10/30	Q	Fau de Peyre Recoules d'Aubrac	SERRE Pierre BRESCHET Jean	Pierre SERRE de Rimeizenc, maître des biens dotaux de Catherine BRESCHET sa femme, confesse avoir reçu de Jean BRESCHET son beau-frère de Cougoussac, 180l. et 3 brebis avec leurs agneaux, en déduction de la dot constituée à la dite Catherine en son C.M. par + Me PAGES	
3296	1667/11/12	Sub	Le Malzieu St Chély d'Apcher	TRENCAL Jean BRESCHET Antoine, bourgeois	Jean TRENCAL comme héritier de feu Antoinette BASCLE sa femme subroge à Sr Antoine BRESCHET la donation de 100l. que fit feu noble Jacques de BASCLE à feu Antoinette BASCLE par contrat du 08/10/1658 devant Me TRESBUCHET (le Malzieu), la dite subrogation faite pour le paiement de 100l.	signé BRESCHET
3291	1667/11/05	Précaire	St Chély d'Apcher Les Laubies	TUFFERY André SEROUDE Guillaume	André TUFFERY de Fosses, demeurant comme rentier en la métairie de la Bessayre appartenant à demoiselle Françoise de MICHEL héritière de feu Sr Jacques GALLIN son mari, confesse tenir à titre de précaire 4 paires de bœufs, plus 2 velles et 8 vaches et encore 58 bêtes à laine le tout d'une valeur de 760l.	signé SEROUDE
3244	1667/09/25	Précaire	Les Bessons	TUFFERY André DELRANC Claude	André TUFFERY de la Rouveire confesse tenir à titre de précaire de Claude DELRANC vve de + Antoine CHABANETTE, deux bœufs au capital de 73l.10s., moyennant un cestier de blé annuel.	
3129	1667/04/24	Obl.	Les Bessons St Chély d'Apcher	VALENTIN Françoise	Françoise VALENTIN vve de Guillaume RIMEYSE confesse devoir à Claude DELRANC vve de Antoine CHABANELHER (incertain, peut-être CHABANOL) 60l. pour vrai et réel prêt	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
3150	1667/05/08	Partage	St Alban, Fontans	VALENTIN Jacques vieux, VALENTIN Jacques Jeune, VALENTIN Jean dit Fraisse	Il y a partage entre Jacques VALENTIN Vieux du lieu de Grazières Mages (St Alban), Jacques VALENTIN jeune, tailleurs d'habits des Estrets et Jean VALENTIN dit Fraisse de Chabannes, frères, d'une métairie qu'ils ont au lieu de Chabannes après évaluation faite par Me Jean GRIMAL d'Apcher et de Me Jean CHASSARIC de St Sauveur.	
3204	1667/07/03	Q	La Fage St Julien Blavignac	VALENTIN Jean, charpentier ALBARET Claude	Jean VALENTIN du Puech del Mont confesse avoir reçu de Claude ALBARET de Veysseire 151l. pour le prixfait du boisement du couvert d'une maison et grange .	signé ALBARET
3234	1667/08/25	Q	Calvisson (30) Blavignac	VALY Vidal MOURGUE Jean	Vidal VALY natif de Rimeize habitant M.... (inconnu) marquisat de Calvisson confesse avoir reçu de Jean MOURGUE de Rouveyret 60l. en déduction des 330l. du contrat de subrogation passé le 12/04/1663 devant Me PEYRONNET (Vergèze)	
3247	1667/10/02	Précaire	La Fage St Julien (le Puech del Mont)	VEDRINE Guicharmal BONNAFE André	Guicharmal VEDRINE confesse détenir à titre de précaire et garde d'André BONNAFE 2 vaches avec leurs veaux au capital de 50l.	
3251	1667/10/06	Obl.	Termes (Vigours)	VEDRINE Pierre GIBERT Pierre	Pierre VEDRINE confesse devoir à Pierre GIBERT son oncle, 30l. Pour vrai et réel prêt qu'il s'engage à payer dans un an.	
3052	1666/11/30	Obl	St Chély d'Apcher	VIGAN Guillaume, marchand PANAFIEU Pierre, bourgeois	Me Guillaume VIGAN confesse devoir à Sieur Pierre PANAFIEU, premier consul de la ville, 600l. pour vrai et réel prêt de ce jour.	signé VIGAN et PANAFIEU
3225	1667/07/25	Sub	Bacon l'Eglise (Plagnes)	VIGOUR Pierre MOURGUE Claude	Pierre VIGOUR cède à Claude MOURGUE ses droits sur une dette de 60l. Qui lui est due par Jean BOURDOLIN du dit lieu comme reste de la vente qu'il lui fit d'une maison par contrat devant Me RAOUL. La dite subrogation faite pour même somme de 60l. qui vient en déduction d'une obligation de 69l. consentie au dit MOURGES par le dit VIGOUR par contrat du 25/08/1665	
3246	1667/09/30	Obl.	Bacon l'Eglise (la Plagne)	VIGOUR Pierre BOUTAND Pierre Jeune	Pierre VIGOUR confesse devoir à Pierre BOUTAND Jeune 36l. Pour vrai et réel prêt de ce jour qu'il se promet de payer d'ici deux ans moyennant l'hypothèque d'un champ.	